

**CANADA  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 06 février 2017, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet  
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie  
Siège n° 3 : Robin Breton  
Siège n° 5 : Simon Bolduc  
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Absence : Madame Guylaine Cyr

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale  
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 2 personnes

---

**2017.02.21 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

**A PROCÉDURES**

- Moment de réflexion
- Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Procès-verbal de janvier 2017 - Adoption
- 03 Comptes de janvier 2017 - Adoption
- 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 05 Rapport financier au 31-01-2017 - Dépôt

**B AFFAIRES NOUVELLES**

- 06 Pohénégamook scintille – Prix de participation
- 07 P.-408 - Adoption (pour inclure hébergement touristique – zone Ra/a.5)
- 08 Patinoires – subsides au Regroupement loisirs
- 09 Aménagement Benoit Leblond inc. – rue St-Vallier - Libération de la retenue
- 10 Camionnette voirie – Soumissions
- 11 Cabine - Soumissions
- 12 Appui au Regroupement pour un Québec en santé
- 13 Construction BML – Contrat rue des Pignons : Remplacement ponceau B-3 - Libération retenue
- 14 Étude légale Tremblay, Bois, Mignault, Lemay – Services première ligne
- 15 Brigade scolaire quartier St- Éleuthère – Subsides
- 16 Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local du MTQ – Reddition de comptes 2016
- 17 CODET – Gouvernance
- 18 Programme de rinçage d'aqueduc – Offre de services d' Aqua Data
- 19 Construction d'une clôture – rue Ste-Marie
- 20 Programme de soutien financier à l'achat de couches lavables
- 21 Appui aux journées de la persévérance scolaire
- Période de questions
- 22 Levée / Ajournement de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

---

**2017.02.22 PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2017 - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière - 09 janvier 2017

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

---

**2017.02.23 COMPTES DE JANVIER 2017 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats 2017 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier par les élus municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Raymond Gagné  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal :

- A** **Journal des achats 2016 (ville)**  
Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-12-2016, au montant de soixante mille six cent neuf dollars et trente **(60 609.30 \$)** et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.
- B** **Journal des achats 2017 (ville)**  
Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2017 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-01-2017, au montant de cent soixante-trois mille sept cent vingt-cinq dollars et trente-quatre **(163 725.34 \$)** et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.
- C** **Journal des déboursés 2017 (ville)**  
Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2017.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-01-2017, au montant de cent quatorze mille sept cent cinquante dollars et soixante-dix-huit **(114 750.78 \$** → paiements par **dépôt direct : 16 645.15 \$**, par **Accès D : 86 951.56 \$** et par **chèques : 11 154.07 \$)** et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

---

**2017.02.24 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT** les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de janvier 2017.

---

**2017.02.25      RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2017 au 31-01-2017.

---

**2017.02.26      POHÉNÉGAMOOK SCINTILLE – PRIX DE PARTICIPATION**

Sur l'invitation de la mairesse, la directrice générale procède, parmi l'assistance, au tirage des gagnants du concours annuel «Pohénégamook scintille».

105 participants ont déposé leur inscription :

**GAGNANTS – VOLET PARTICIPATION**

- 1<sup>e</sup>      Pohénégamook Santé Plein Air – 4 accès au sauna, sentiers pédestres, activités et équipements  
Gagnante : Virginie Morin
- 2<sup>e</sup>      Croisière (observation des baleines) pour 2 personnes – Croisières AML  
Gagnant : Donald Sirois
- 3<sup>e</sup>      Certificat cadeau pour 2 personnes – souper/théâtre – La Roche à Veillon  
Gagnant : Jean-Claude Pinet
- 4<sup>e</sup>      Laissez-passer familial – Centre touristique de Pohénégamook (plage)  
Gagnant : Dany Langlois
- 5<sup>e</sup>      Certificat cadeau (50\$) - Embellissement Rivière-du-Loup  
Gagnante : Yvette Noël
- 6<sup>e</sup>      Certificat cadeau (50\$) – Garage Sébastien Gagné  
Gagnante : Justine Rodrigue
- 7<sup>e</sup>      Certificat cadeau (50\$) – Dépanneur Jean-Pierre  
Gagnante : Chantal Chouinard
- 8<sup>e</sup>      Certificat cadeau (50\$) – Les Magasins Korvette  
Gagnant : Jean-Roch Langlois
- 9<sup>e</sup>      Bon d'achat d'une valeur de 50\$ - Pharmacie Jean-Pierre Rousseau  
Gagnant : Madge Briand
- 10<sup>e</sup>      Certificat cadeau (2 x 25\$) Auberge la Villa des Frontières  
Gagnants : Lise / Jacques-Sarto Bérubé
- 11<sup>e</sup>      Un enveloppement ou massage thérapeutique pour 1 pers. – Centre de santé M. Laurence  
Gagnant : Marco Lévesque
- 12<sup>e</sup>      Bon d'achat d'une valeur de 50\$ - Magasin M. Cossette Ltée  
Gagnante : Claire Lahey

13<sup>e</sup> Certificat cadeau (50\$) – Auberge du Village

Gagnante : Édith Patry

14<sup>e</sup> 1 paire de billets – 4 Scènes

Gagnante : Nancy Patenaude

### **GAGNANTS – VOLET COUP DE COEUR**

1.- Johanne Sirois : Bon d'achat 100 \$ - Gaz Bar Benoit Morin

2.- Renaud April : 10 représentations - Cinéma Princesse R.D.L.

---

### **2017.02.27 P.-408 – ADOPTION (AJOUT USAGE HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LA ZONE RA/A.5)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi ;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 3<sup>e</sup> jour d'octobre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie

**QU'**un règlement portant le n<sup>o</sup>. P.-408 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **Article 1 But du règlement**

Le présent règlement a pour but d'inclure l'usage hébergement touristique comme usage spécifiquement autorisé dans la zone Ra/a.5.

#### **Article 2 Modification de la zone résidentielle Ra/a.5**

Que soit ajouté au nombre des usages déjà autorisés à l'intérieur de la zone Ra/a.5, l'usage spécifique suivant :

- Résidence de tourisme no 5834 : Commerce vente et service conforme à l'article 12.13 du présent règlement.

La zone Ra/a.5 est située sur la rue Principale (côté du lac uniquement) entre les numéros civiques 1340 et 1704 inclusivement.

#### **Article 3 Création de la grille de spécification no 77**

La grille de spécification no 77 remplace la grille de spécification no 3 pour la zone Ra/a.5 à l'intérieur du règlement de zonage P-181 de la Ville de Pohénégamook.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

#### **Article 4 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

### **2017.02.28 PATINOIRES – SUBSIDES 2017 AU REGROUPEMENT LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** l'importance des patinoires dans l'offre d'activités de loisirs à la population de Pohénégamook;

**CONSIDÉRANT QUE** les patinoires sont ouvertes treize (13) semaines par année; (ouverture 12 décembre 2016 jusqu'au 11 mars 2017) ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) employés assurent le fonctionnement des patinoires ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville verse une aide financière de 25 097.44 \$ incluant le salaire et les bénéfices marginaux des trois préposés pour treize (13) semaines d'opération ; (21 507.80 \$ pour les mois de janvier, février, mars 2017 et 3 589.64 \$ pour le mois de décembre 2017) ;

Réquisition # 1944 - poste 02 701 30 970.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.29 AMÉNAGEMENT BENOIT LEBLOND INC. (RUE ST-VALLIER) – LIBÉRATION DE LA RETENUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le certificat de réception définitive des ouvrages a été déposé à la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier, Monsieur Sylvain Lafrance, a accepté les travaux en date du 22 décembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Raymond Gagné  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook autorise la libération de la retenue au montant de 14 678.18 \$ (avant taxes) à l'entreprise Aménagement Benoit Leblond inc. ;

**QUE** la Ville de Pohénégamook autorise un extra de 644.80 \$ (avant taxes) représentant un surplus sur les quantités réelles réalisées sur le chantier ;

**QUE** cet engagement financier est puisé au règlement d'emprunt P.-394.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.30 CAMIONNETTE VOIRIE - SOUMISSIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics a lancé des appels d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette pour son département ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu, de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Description</b>	<b>Prix incluant transport + frais accessoires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Témis Chevrolet Buick GMC Ltée Témiscouata-sur-le-Lac	Chevrolet Silverado 2500 - 2017	36 990.39 \$	42 529.70 \$
Garage Windsor Ltée Rivière-du-Loup	Ram 2500 - 2017	38 783.00 \$	44 590.75 \$
V. Martin et Fils Auto Inc. Témiscouata-sur-le-Lac	Ram 2 500 - 2017	39 109.00 \$	44 965.57 \$
Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée Rivière-du-Loup	GMCL - Chevrolet 2017 2500 HD - Silverado Caisse longue	41 470.00 \$	47 680.14 \$
Olivier Kamouraska Chrysler – St-Pascal	Ram 2500 ST - 2017	41 857.25 \$	48 121.29 \$
Impact Ford Rivière-du-Loup	F 250 4X4 - Crew Cab - 2017	42 316.25 \$	48 650.53 \$

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Philippe Marin, directeur des travaux publics, a procédé à l'analyse des propositions décrites aux présentes et qu'il a déposé son rapport de recommandations auprès du Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

- A QUE** la Ville accepte le rapport de recommandations reçu du responsable des travaux publics en regard de l'analyse des propositions reçues.
- B QUE** la Ville accorde le contrat d'achat à Témis Chevrolet Buick GMC Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 42 529.70 \$ (incluant les taxes fédérale et provinciale).
- C QUE** cet engagement de crédits soit puisé au fonds de roulement sur une période de cinq ans avec un premier remboursement applicable en l'année 2018.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.31 CABINE POUR CAMIONNETTE – SOUMISSIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics a lancé des appels d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une cabine moulée pour une caisse de camionnette ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu, de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Description</b>	<b>Prix incluant le transport</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Mory inc. St-Anselme	Marque : Mory Modèle : Master 75 – 2017 Caisse de 8 pieds	9 230.00 \$	10 612.19 \$
Fibrobec inc. Québec	Marque : Spacekap Modèle : Diabolo 2017 – 8 pieds	10 135.58 \$	11 653.38 \$

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Philippe Marin, directeur des travaux publics, a procédé à l'analyse des propositions décrites aux présentes et qu'il a déposé son rapport de recommandations auprès du Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

- A QUE** la Ville accepte le rapport de recommandations reçu du responsable des travaux publics en regard de l'analyse des propositions reçues.
- B QUE** la Ville accorde le contrat d'achat à Mory inc., plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 10 612.19 \$ (incluant les taxes fédérale et provinciale).
- C QUE** cet engagement de crédits soit puisé au fonds de roulement sur une période de cinq ans avec un premier remboursement applicable à compter de l'année 2018.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.32 APPUI DU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ -  
POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE  
PLUS SAIN**

**CONSIDÉRANT QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaine d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1.- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ;
- 2.- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, Monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Madame Lucie Charlebois et au premier ministre, Monsieur Philippe Couillard.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.33 CONSTRUCTION BML – REMPLACEMENT DU PONCEAU B-3 /  
RUE DES PIGNONS – LIBÉRATION DE LA RETENUE**

**CONSIDÉRANT** la réception du certificat de réception définitive des ouvrages relatifs au remplacement du ponceau B-3 de la rue des Pignons ;

**CONSIDÉRANT QUE** le document a été approuvé par l'ingénieur Monsieur Yannick Michaud et du directeur des travaux publics, Monsieur Philippe Marin, en date du 04 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de verser à l'entrepreneur un solde de 4 286.39 \$, montant qui fermera définitivement ce dossier (retenue de 5% : 3 725.39 + 561 \$) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville verse à l'entrepreneur Construction BML, un montant de de 4 286.39 \$ (avant taxes);

**QUE** cet engagement soit financé par le règlement d'emprunt P.-400.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.34 ÉTUDE LÉGALE TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY – SERVICE PREMIÈRE LIGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de «Première ligne» permet à la municipalité d'obtenir un avis juridique verbal sur toute question intéressant la Ville ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par l'Étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay à cet effet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la tarification 2017 est au montant de 1 686 \$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil accepte l'offre de «Service Première ligne» proposée par l'Étude Tremblay Bois Mignault Lemay ;

**QUE** ce contrat se renouvelle à chaque année avec une augmentation annuelle de 2%, à moins d'avis contraire donné par l'une parties avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

Réquisition # 400.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.35 BRIGADE SCOLAIRE QUARTIER ST-ÉLEUTHÈRE – SUBSIDES**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement du service de la brigade scolaire dans le quartier St-Éleuthère ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont procédé à l'étude de ce dossier ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**A DE** verser une première partie de subvention de 1 765 \$ couvrant la période scolaire de janvier à juin 2017 ;

**B QU'**une deuxième tranche de subvention de 1 175 \$ sera versée en septembre prochain pour couvrir les mois de septembre à décembre 2017 ;

**C QUE** le chèque soit émis au nom du Club de l'Âge d'or du quartier St-Éleuthère ;

**D QUE** les fonds nécessaires soient puisés au poste budgétaire 02 291 00 970 ;

**E QUE** le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder à ces paiements.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

Réquisition # 81

---

**2017.02.36 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MTQ – REDDITION DE COMPTES 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 198 888 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;



**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.37 CODET – GOUVERNANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité affirme que la Corporation de Développement Économique du Transcontinental est un partenaire essentiel au développement économique sur son territoire ;

**QUE** la municipalité reconnaît l'autorité et l'autonomie du Conseil d'administration comme gestionnaire de la Corporation ;

**QUE** la municipalité s'engage, pour une période de dix-huit (18) mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à verser à la Corporation une cotisation, sur base annuelle, de cinq dollars (5.00 \$) per capita, selon des modalités à être convenues entre les parties.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.38 PROGRAMME DE RINÇAGE D'AQUEDUC – OFFRE DE SERVICES DE LA COMPAGNIE AQUA DATA**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour la base de données du programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de la compagnie Aqua Data en date du 9 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services offerts sont les suivants :

- Nouvelle numérotation des bornes d'incendie et des vannes ;
- Correction de la localisation de certains nœuds du réseau ;
- Révision du programme de rinçage suite aux corrections ;
- Extrapolation et ajout des élévations aux nœuds à partir de relevés GPS qui seront fournis par la municipalité ;
- Rapport des résultats.

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires de ce projet sont évalués à 8 347.19 \$ (taxes incluses) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville

- autorise les travaux ci-haut définis avec la firme Aqua Data ;
- engage à ces fins un montant de 8 347.19 \$ puisé au poste budgétaire 02 413 00 411.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.39 CLÔTURE – INTERSECTION RUES STE MARIE/ST-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit protéger l'extrémité du ponceau I3, à l'intersection des rues St-François / Ste-Marie ;

**CONSIDÉRANT QU'**une clôture, en acier galvanisé, 7 sections de 2.362 mètres, devra y être posée;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la Compagnie ASN Machinerie ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville mandate la compagnie ASN Machinerie à fabriquer une clôture selon le descriptif fourni avec la soumission du 9 janvier 2017 ;

**QUE** la Ville engage un montant de 7 850 \$, avant taxes, à ces fins ;

**QUE** cet engagement de crédits est puisé au règlement d'emprunt P.- 402.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.40 PROGRAMME DE SUBVENTION – ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville favorise et encourage des choix écoresponsables ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation des couches lavables respecte en tout point les 3 VR c'est-à-dire, réduction à la source, réutilisation et recyclage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a un intérêt à mettre en place ce type de programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères d'admissibilité sont définis dans un document en annexe ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville souscrit à ce programme et qu'elle fixe à 500 \$ le montant alloué à ce projet pour l'année en cours ;

**QUE** cinq FAMILLES (5 X 100 \$) respectant les critères du programme d'admissibilité auront droit à une aide maximale de 100 \$ /famille pour l'achat de 20 couches lavables ;

**QUE** les demandes d'admissibilité devront être acheminées à Nancy Morin, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Engagement budgétaire prévu au poste 02 610 00 996.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.02.41 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme lui permettant de se qualifier pour l'emploi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc

**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet

**ET RÉSOLU**

De déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** Aucune question de l'assistance.

---

**2017.02.42 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**II EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc

**ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil lève la présente assemblée.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

\_\_\_\_\_  
Louise Labonté, mairesse

\_\_\_\_\_  
Denise Pelletier, greffière

---